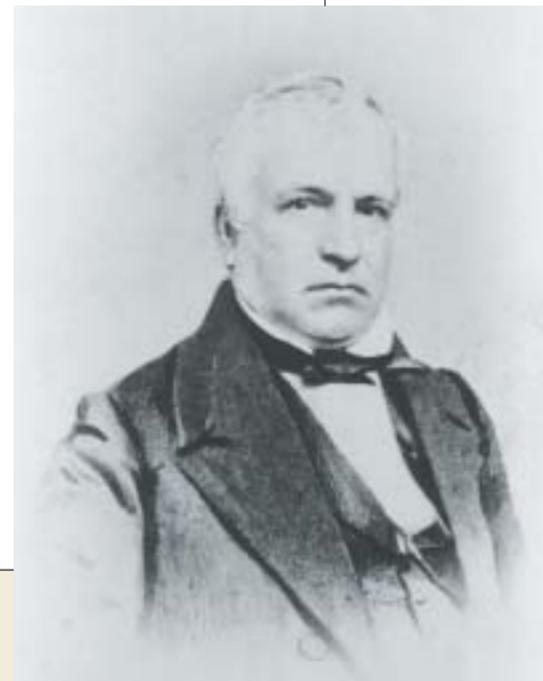




Louis-Hippolyte La Fontaine en 1848,
lithographie de M. Desnoyers d'après un daguerréotype
Archives nationales du Québec à Québec



Sir Louis-Hippolyte La Fontaine à la fin de sa vie
Archives nationales du Québec à Québec

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE ET LA CRISE DE 1849

Durant son séjour dans l'opposition, La Fontaine travaille à consolider les forces des réformistes. Aux élections de 1848, ses députés remportent 32 sièges sur 40 au Bas-Canada, et ceux de Baldwin, 23 sièges au Haut-Canada. Le gouverneur, lord Elgin, leur offre immédiatement le pouvoir, confirmant que Londres accepte définitivement le principe de la responsabilité ministérielle, également qualifié de « gouvernement responsable ».

Ce deuxième ministère de La Fontaine procède à plusieurs réformes. Avec le concours du gouverneur, il rétablit l'usage parlementaire du français. Il adopte et amorce des mesures qui faciliteront l'industrialisation du pays et la circulation des personnes et des marchandises. Après le parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent, il encourage la construction de voies ferrées, organise le service postal et enclenche l'abolition du régime seigneurial. Il poursuit la structuration des municipalités et du réseau scolaire ainsi que la réorganisation du système judiciaire.

L'année 1849 est déterminante. En janvier, La Fontaine affronte au Parlement son ancien chef, Louis-Joseph Papineau, qui lui reproche d'avoir trahi ses principes en acceptant les institutions imposées par l'Acte d'Union. Ce débat se conclut par la marginalisation de Papineau et des partisans du rappel de l'Union. Au mois d'avril, la sanction d'une loi indemnisant les victimes des événements de 1837-1838 est violemment contestée par les députés conservateurs et leurs journaux. Recourant aux préjugés francophobes, ces derniers provoquent une émeute au cours de laquelle l'édifice logeant le Parlement — le marché Sainte-Anne — est incendié et les maisons de La Fontaine et d'autres ministres sont saccagées. L'agitation fera perdre à Montréal son rôle de capitale.



L'incendie de l'Hôtel du Parlement, le 25 avril 1849, à Montréal.
Archives nationales du Canada, C-002726

Le 27 octobre 1851, lassé de la vie politique et affaibli par la maladie, La Fontaine démissionne comme chef de gouvernement. Ses dernières années le ramènent à la pratique du droit. En août 1853, il est nommé juge en chef de la Cour du banc du Roi (la Cour d'appel). Un an plus tard, il reçoit le titre honorifique de baronnet. En 1855, il préside le tribunal qui met fin au régime seigneurial, aboutissement d'une mesure qui modernise le régime foncier du Québec et qu'il avait amorcée durant ses années de pouvoir. Dans les années qui suivent, il effectue de longs séjours en France et consacre ses loisirs à l'étude de l'histoire. Mais les deuils et la maladie l'affaiblissent. Il meurt le 26 février 1864, à l'âge de 56 ans.



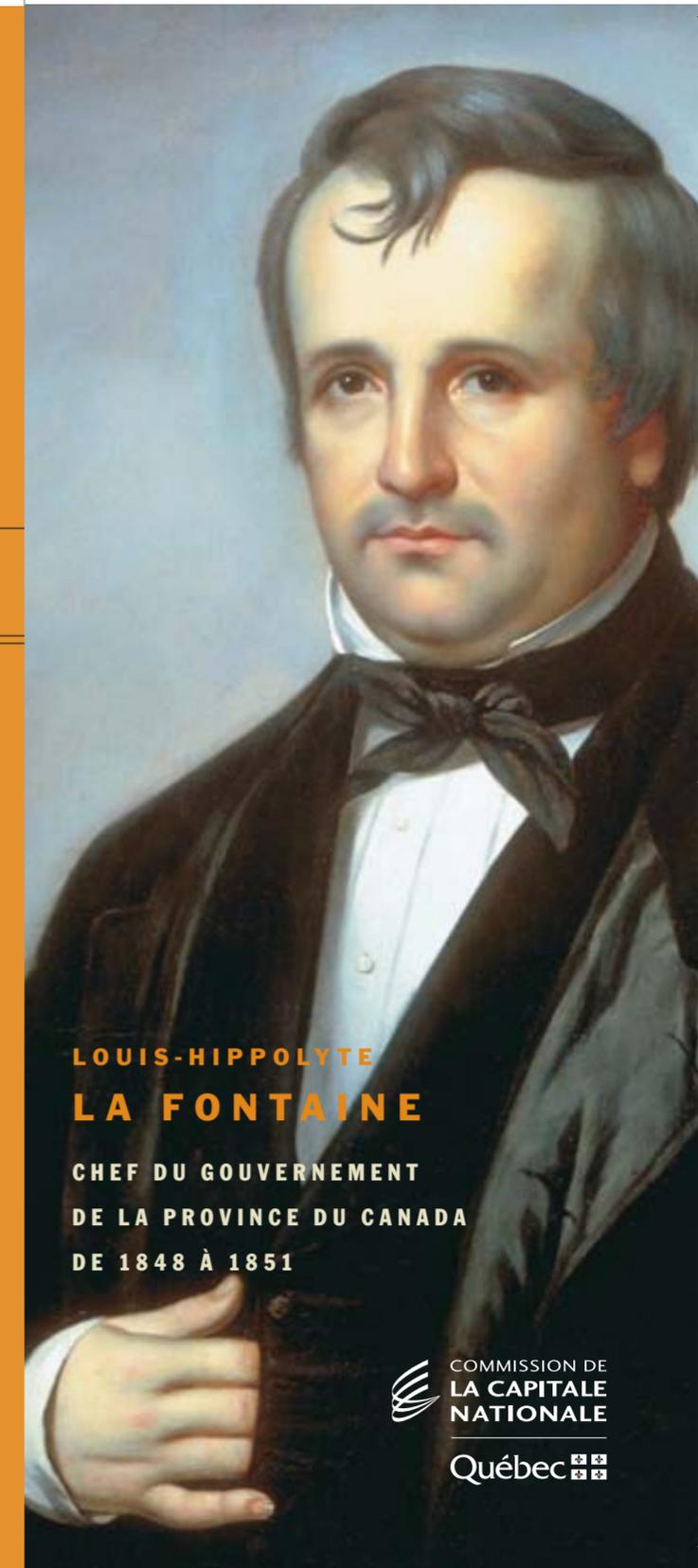
© Commission de la capitale nationale du Québec, photo Sandy Lebrun

Henri Hébert (1884-1950)

C'est en 1921 que la façade de l'Hôtel du Parlement est ornée d'une statue de Louis-Hippolyte La Fontaine. Cette statue, commandée par le gouvernement du Québec, est l'œuvre du sculpteur Henri Hébert, fils du sculpteur Louis-Philippe Hébert (1850-1917) et frère du peintre Adrien Hébert (1890-1967). Transportée en 1982 à Boucherville, ville natale de La Fontaine, à la suite d'un important réaménagement de la façade, cette statue est restaurée et ramenée à Québec en 2003. Une copie de l'œuvre est installée au parc De La Broquerie, dans l'arrondissement de Boucherville à Longueuil.

Henri Hébert a représenté La Fontaine dans l'attitude austère du législateur; il tient un feuillet où sont inscrits les mots « gouvernement responsable ». Henri Hébert est aussi l'auteur du monument La Fontaine inauguré à Montréal en 1930. Parmi les œuvres monumentales de ce sculpteur figurent la statue d'Évangéline à Grand-Pré (Nouvelle-Écosse, 1920), les monuments aux morts de Yarmouth (Nouvelle-Écosse, 1922) et d'Outremont (1925), ainsi que plusieurs bustes et bas-reliefs destinés à des monuments funéraires ou à la décoration d'édifices publics.

Louis-Hippolyte La Fontaine en 1848,
huile sur toile peinte par Théophile Hamel
© Musée national des beaux-arts du Québec



LOUIS-HIPPOLYTE LA FONTAINE

CHEF DU GOUVERNEMENT
DE LA PROVINCE DU CANADA
DE 1848 À 1851

Louis-Hippolyte La Fontaine, dessin exécuté par le député patriote Jean-Joseph Girouard durant leur incarcération commune en novembre et décembre 1838
Archives nationales du Canada, C-018454



LOUIS-HIPPOLYTE LA FONTAINE NAÎT LE 4 OCTOBRE 1807 À BOUCHERVILLE. DE 1820 À 1824, IL ÉTUDIE AU PETIT SÉMINAIRE DE MONTRÉAL, PUIS APPREND LE DROIT ET EXERCE LA PROFESSION D'AVOCAT À MONTRÉAL. SON GOÛT POUR LA POLITIQUE SE CONFIRME TRÈS TÔT : EN 1830 IL EST ÉLU POUR REPRÉSENTER LE COMTÉ DE TERREBONNE À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. L'ANNÉE SUIVANTE, IL SE MARIE AVEC ADELE BERTHELOT, ISSUE D'UNE LIGNÉE D'AVOCATS ET D'HOMMES POLITIQUES DE QUÉBEC.

LA CRISE DE 1837-1838

Le Bas-Canada, le Québec de l'époque, est une colonie dirigée par un gouverneur anglais et des conseillers agréés par Londres ainsi que par une Chambre d'assemblée de 50 députés élus dont les pouvoirs sont limités. La Fontaine s'allie à Louis-Joseph Papineau, chef du Parti patriote et, en 1834, il soutient les 92 Résolutions de la Chambre d'assemblée qui réclament de Londres l'électivité du Conseil législatif, la responsabilité ministérielle et le contrôle du budget. Londres rejette ces revendications au printemps de 1837.

Dès lors, les assemblées de protestation populaires se multiplient dans le Bas-Canada. En juin, le gouvernement colonial condamne ces assemblées, qu'il qualifie de « séditieuses ». En août, le gouverneur Gosford met fin à la session et intensifie les mouvements militaires dans les villes et les campagnes. Le 16 novembre, il émet des mandats d'arrestation contre 26 patriotes de Montréal.

Jugeant que l'escalade priverait ses compatriotes d'une tribune politique, La Fontaine demande au gouverneur, quelques jours avant les premiers affrontements, de convoquer le Parlement. Cette approche ayant échoué, il est délégué à Londres par un groupe de députés qui

souhaitait trouver un terrain d'entente. Il arrive à destination en février 1838, au moment où le gouvernement anglais suspend la constitution du Bas-Canada et prépare la mission de lord Durham. Dans toutes ses démarches, La Fontaine rappelle les revendications du mouvement patriote, dénonce l'intransigeance de la métropole et réclame une amnistie générale. Il essaie en même temps de maintenir le dialogue car, à ses yeux, seul le rétablissement du Parlement permettra de mettre fin au règne de l'arbitraire.

Rentré à Montréal en juin 1838, La Fontaine agit comme conseiller juridique des prisonniers, sert d'intermédiaire entre les patriotes déportés aux Bermudes et le gouvernement, et tente d'influencer les conseillers du gouverneur. Arrêté le 4 novembre à cause de son appartenance au mouvement patriote, il proteste vigoureusement contre ce nouvel abus de pouvoir ; il est relâché cinq semaines plus tard.

L'Hôpital général de Kingston où le Parlement se réunit de 1841 à 1843, tel que publié dans le *Canadian Illustrated News* le 17 juin 1871.
Archives nationales du Canada, C-054445



L'ouverture du Parlement de 1844 par sir Charles Metcalfe, gouverneur général, dans la salle du Conseil législatif, peinture d'Andrew Morris. Archives nationales du Canada, C-000315

En 1840, le jeune La Fontaine — il n'a alors que 33 ans — décide d'investir le Parlement colonial pour le réformer. Sa stratégie pour prendre le pouvoir est fondée sur la cohésion du groupe francophone, dont il assure de fait la direction, et sur une alliance avec les réformistes du Haut-Canada. Il vise à satisfaire les revendications fondamentales du mouvement patriote : la responsabilité des ministres devant les parlementaires et non plus devant le gouverneur, qui n'en répond qu'au monarque britannique, ainsi que le contrôle des finances et de la fonction publique par les députés. Il cherche également à faire amnistier les patriotes condamnés et à faire dédommager les habitants du Bas-Canada des pertes subies au cours des événements de 1837-1838.

TIRER PARTI DE LA SITUATION

Les partisans de la suprématie anglaise profitent de la répression du mouvement patriote et de la publication du rapport Durham pour réaliser la fusion des deux Canadas. L'Acte d'Union, entré en vigueur en février 1841, crée une Province du Canada, avec un gouverneur qui reste choisi par Londres et qui nomme lui-même ses ministres. La nouvelle Assemblée législative comprend 84 sièges répartis également entre le Bas-Canada, qui compte 650 000 habitants, et le Haut-Canada, qui en totalise seulement 450 000. L'énorme dette du Haut-Canada (5 000 000 \$) est fusionnée à celle du Bas-Canada (375 000 \$) ; l'anglais devient la seule langue officielle du gouvernement et la capitale est établie à Kingston, dans le Haut-Canada. Dans la nouvelle structure, le pouvoir continue d'échapper aux parlementaires, mais, surtout, les francophones sont menacés d'en rester perpétuellement exclus.



En 1841, les actes d'intimidation de ses adversaires forcent La Fontaine à se retirer des élections de mars dans le comté de Terrebonne. En septembre, avec l'aide de Robert Baldwin, chef des réformistes du Haut-Canada, il se fera élire à Toronto. Le 13 septembre de l'année 1842, La Fontaine prononce un discours où il réaffirme les droits de la langue française. Quelques jours plus tard, grâce à la cohésion qu'il a su donner au groupe francophone et à la majorité parlementaire des réformistes, il négocie avec le gouverneur son entrée, et celle de ses collègues, au Conseil exécutif. Si dorénavant il détient officiellement le titre de procureur général pour le Bas-Canada, dans les faits il se trouve, conjointement avec Baldwin, à la tête d'un conseil des ministres, dans une fonction qui correspondrait aujourd'hui à celle de premier ministre. La responsabilité ministérielle n'est cependant pas totalement acquise, puisque le gouverneur conserve le pouvoir ultime de nommer les ministres et les fonctionnaires.

En assurant la présence des francophones à la tête d'un gouvernement dont les membres sont issus du mouvement patriote, La Fontaine contrecarre les visées assimilatrices et conservatrices de l'Acte d'Union. Ce premier ministre, qui dure jusqu'en novembre 1843, travaille à plusieurs réformes, dont l'amélioration du système judiciaire, l'abolition de l'emprisonnement pour dettes, l'assainissement des pratiques électorales, la nomination de plusieurs francophones dans la fonction publique et le déménagement de la capitale de Kingston à Montréal.



« Mais [...] quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même. »

DISCOURS PRONONCÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
LE 13 SEPTEMBRE 1842

Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, statuette exécutée par Louis-Philippe Hébert en 1885
© Musée des Beaux-Arts de Montréal